



**INSTITUT LIMAYRAC**

*Lycée privé d'enseignement supérieur social  
et technique*

*sous contrat d'association avec l'Etat*

## Notice Explicative de l'affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante

Jusqu'à présent, les remboursements de vos dépenses de santé étaient traités par la Sécurité Sociale de vos parents. **En entrant dans l'enseignement supérieur, vous dépendez désormais de la Sécurité Sociale Etudiante.**

Votre inscription au régime étudiant est obligatoire dès l'âge de 16 ans, sauf cas particuliers, et peut être gratuite ou payante. Votre âge, la profession de vos parents et votre situation personnelle déterminent alors votre statut.

Veuillez compléter et nous retourner le document joint :

⇒ **INSCRIPTION SECURITE SOCIALE ETUDIANTS.**

Les deux centres de Sécurité Sociale Etudiante qui sont habilités désormais à gérer vos remboursements sont **VITTA VI** ou **LMDE**.

### **Règlement de la cotisation Sécurité Sociale Etudiante**

Pour l'année scolaire 2011/2012 en règlement de la cotisation nous vous demandons dans l'immédiat une somme de **203 euros (en attente de parution au J.O.)**. Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Institut Limayrac ; il ne sera encaissé qu'en septembre.

**Les élèves boursiers(ères) sont exonérés de cette cotisation.** *(Vous devez télécharger votre attribution sur le site du CROUS et nous l'adresser. Si au moment de l'inscription, l'étudiant n'a pas reçu du Crous l'acceptation de sa bourse, il doit effectuer le versement de la cotisation à titre provisionnel. Dès l'obtention de la bourse, il se fera rembourser sa cotisation auprès de l'URSSAF).*

### **MUTUELLES ETUDIANTES (FACULTATIVES) plaquettes jointes.**

#### **ADHESION DIRECTE AUPRES DE CHAQUE MUTUELLE**

L'adhésion à une mutuelle est facultative, vous pouvez choisir de conserver la mutuelle de vos parents, **OU BIEN** prendre une adhésion à l'une des deux Mutuelles, soit VITTA VI, soit LMDE.



# INSTITUT LIMAYRAC

Lycée privé d'enseignement supérieur social  
et technique  
sous contrat d'association avec l'Etat

## INSCRIPTION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

(à nous retourner complétée)

**NOM** : \_\_\_\_\_

**PRENOM** : \_\_\_\_\_

**CLASSE** (Année Scolaire 2011/2012) : \_\_\_\_\_

**N° SECURITE SOCIALE de l'élève** (Obligatoirement)

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ commune naissance : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**BOURSIER** Oui  (Joindre l'Attribution conditionnelle+Rib au nom de l'étudiant) Non

### AFFILIATION

Profession du Parent dont vous dépendez.	Age de l'étudiant(e) pendant l'année Scolaire du 01/10/2011 au 30/09/2012		
	16 à 20 ans Né(e) entre le 01/10/92 et 30/09/96	20 / 21 ans Né(e) entre le 01/10/91 et 30/09/92	21 à 28 ans Né(e) entre le 01/10/83 et 30/09/91
<b>SALARIE</b> <i>(Toute personne percevant un salaire)</i> du secteur <b>PRIVE, fonctionnaire</b> d'état, <b>ouvrier</b> d'état, salarié agricole, exploitant agricole, praticien conventionné (sauf option profession libérale), Agent des collectivités locales...	<b>OBLIGATOIRE et GRATUIT</b> (Choisir un Centre Payeur)	<b>OBLIGATOIRE et PAYANTE</b> (Choisir un Centre Payeur)  (Gratuit pour les Boursiers de l'Enseignement Supérieur qui doivent joindre obligatoirement l'attribution conditionnelle).	
<b>NON SALARIE</b> <b>Commerçant, Artisan, Profession libérale</b> (travailleur non salarié, non agricole)	Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents.  (Fournir une photocopie de la Carte de Sécurité Sociale des parents).		
<b>REGIMES PARTICULIERS</b> Militaire, Agent EDF-GDF, Agent de la RATP, Personnel des Mines, Clerc de notaire, Chambre de commerce et d'industrie de Paris ...			

### CHOIX DU CENTRE PAYEUR

**VITTAVI**

**LMDE**

Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2011/2012 est fixé dans l'immédiat à **203 € (en attente de parution au J.O.)**  
Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Institut Limayrac.

#### Quelques cas particuliers selon la situation personnelle :

- les parents sont **Agents de la SNCF** : l'étudiant reste couvert par leur sécurité sociale jusqu'à 28ans.  
(Fournir une attestation de la carte Vitale du parent qui couvre l'étudiant).
- **Etudiant étranger** : l'affiliation est obligatoire quel que soit l'âge (de 16 à 28 ans). Elle est payante, sauf pour les étudiants boursiers du gouvernement français qui doivent fournir obligatoirement l'attribution conditionnelle).
- **Marié, concubin, pacsé** : si votre conjoint(e), concubin(e), ou le partenaire d'un PACS est étudiant(e), votre affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire ; s'il (ou elle) est salarié(e), il (ou elle) vous couvre.
- Les parents exercent dans **la Marine Marchande, un Port Autonome de Bordeaux, la Banque de France** (l'étudiant est couvert par les parents jusqu'à l'âge de 20 ans, il doit fournir une attestation de la carte Vitale du parent qui le couvre.).

Cochez les cases choisies.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature :**